

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Vice-Primature

Ministère de l'Environnement et Développement Durable (VP/MEDD)

Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT (UC-PIF)

Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS)

TERMES DE REFERENCE : SERVICES D'UN CONSULTANT (FIRME OU CABINET) POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES BÉNÉFICIAIRES

1. Contexte général

Le Gouvernement de la RDC a reçu un don du Groupe de la BAD de 21,5 millions de dollars US dans le cadre du Programme d'Investissement pour la Forêt, l'un des instruments du Fonds d'Investissement Climat, en vue de réduire la déforestation par des investissements sectoriels et habitants dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani. Il s'agit du Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS).

Le Gouvernement de la RDC a mis en place une Cellule dénommée « Unité de Coordination du PIREDD/MBKIS », dédiée au Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (SG-EDD) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), pour coordonner ce projet et en assurer la Maîtrise d'Ouvrage. Elle est représentée au niveau de chaque bassin par une Coordination Provinciale à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani. Suivant les dispositions d'exécution du PIREDD/MBKIS, trois Agences Locales d'Exécution (ALE) ont été recrutées pour la mise en œuvre des activités sur terrain, dont une ALE dans chacune des bassins à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani.

2. Description du projet

Le but du projet est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la déforestation et de la dégradation des forêts tout en contribuant à la réduction de la pauvreté des populations dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et Kisangani. Le PIREDD/MBKIS est un projet qui couvre quelques sites des bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani considérés comme des bassins de production et d'approvisionnement en produits agricoles (provenant de l'agriculture itinérante sur brûlis) et en charbon de bois des grandes villes de Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani.

Le PIREDD/MBKIS comporte trois composantes :

- Composante 1 : Appui à la gestion durable des forêts ;
- Composante 2 : Appui à l'agriculture durable et à la sécurisation foncière ;
- Composante 3 : Gestion de Projet.

Spécifiquement et conformément aux composantes techniques 1 et 2, le projet vise :

1) Composante 1 : Appui à la gestion durable des forêts

- La réhabilitation des forêts dégradées ;
- La réalisation des plantations forestières ;
- L'encadrement de la filière bois énergie ;
- Le renforcement des capacités.

2) Composante 2 : Appui à l'agriculture durable et à la sécurisation foncière

- La promotion des pratiques agricoles durables ;
- La promotion des plans locaux d'utilisation des terres ;
- L'appui au mécanisme de sécurisation foncière ;
- Les mesures d'accompagnement des plans locaux de développement.

Les territoires, axes et sites d'intervention du projet sont indiqués ci-après :

a) Mbuji-Mayi

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Bassin de Mbuji-Mayi	Miabi	Mbuji-Mayi – Miabi	Miketa
	Lupata pata	Mbuji-Mayi – Mabaya	Mabaya, Kankelenge
	Luilu	Mbuji-Mayi – Mwene-Ditu	Katabaye, Luputa

b) Kananga

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Bassin de Kananga	Kazumba	Kananga – Kazumba	Kazumba
	Demba	Demba	Demba
	Dimbelenge	Kananga – Lac Mukamba	Kamembele

c) Kisangani

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Bassin de Kisangani	Opala	Kisangani-Opala	Yaleko
			Lieke-Lesole (Peuples Autochtones)
	Banalia	Kisangani-Banalia	Bengamisa
		Kisangani-Banalia	Panga (Peuples Autochtones)
	Lubuya Bera	Hinterland de Kisangani	Masako et Kisangani

Ces termes de référence s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des activités des composantes 1 et 2 du PIREDD/MBKIS et consistent au recrutement d'un consultant (Firme ou Cabinet) chargé d'apporter une assistance technique dans la mise en œuvre des activités, y compris dans le renforcement des capacités des bénéficiaires.

3. Bénéficiaires

Les activités qui seront menées par le Consultant concerneront les communautés riveraines des forêts ou celles pour lesquelles la forêt constitue l'habitat à l'instar des peuples autochtones, les populations des Territoires où sont localisés les sites d'intervention, les habitants des villes de Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani, les groupements d'intérêt économique, les associations et organisations de producteurs (CARG, CLD, etc) et les administrations provinciales et des Territoires (services fonciers, forestiers, Chef traditionnels, etc).

4. Objectifs de la mission

La mission du Consultant vise une assistance technique et un renforcement des capacités des bénéficiaires dans les différents bassins de mise en œuvre du projet. De manière spécifique, le Consultant devra réaliser les activités ci-après :

- **Pour la Composante 1**

Les objectifs ainsi que la répartition des cibles par bassins sont repris dans le tableau ci-après :

N°	Désignation	Unité	Mbuji-Mayi	Kananga	Kisangani	Total
1	Assurer la formation des artisans à la fabrication de meules améliorés et presses à briques	Pers/jour	20	15	10	45
2	Assurer la formation des formateurs de producteurs de charbon ruraux	Pers/jour	1 000	800	800	2 600
3	Assurer la formation des agents forestiers / environnement, de l'agriculture et de la justice	Pers/jour	40	28	25	93
4	Assurer les formations spécifiques des OP	Pers/jour	300	250	250	800
5	Renforcer les capacités des agents socio fonciers	Pers/jour	210	200	200	610

- **Pour la Composante 2**

Les objectifs ainsi que la répartition des cibles par bassins sont repris dans le tableau ci-après :

N°	Désignation	Unité	Mbuji-Mayi	Kananga	Kisangani	Total
I. Formation						
I.1	Assurer les formations spécifiques (modules ciblées)	Pers/jour	2 500	2 000	1 500	6 500
I.2	Assurer la formation de producteurs pilotes sur l'agriculture durable	Pers/jour	480	90	600	630
I.3	Assurer la formation des agriculteurs en techniques durables	Pers/jour	480	-	-	480
I.4	Assurer la formation des agriculteurs en gestion intégrés des engrais organiques	Pers/jour	-	90	60	150
I.5	Assurer la formation des groupements Apiculteurs	Pers/jour	800	600	400	1 800
I.6	Assurer la formation des groupements à la promotion des PFNL	Pers/jour	800	600	400	1 800
I.7	Assurer la formation sur la défense et restauration des sols/conservation des eaux et sols (DRSCES)	Pers/jour	5 000	1000	-	6 000

5. Déroulement des formations/renforcement des capacité

5.1 Objectifs

Les objectifs assignés au consultant sont de :

- faire un état des lieux qui capitalise tout ce qui existe en matière d'innovation et d'organisation paysanne (forces et faiblesses) ;
- appuyer la mise en place d'un cadre de concertation entre tous les acteurs de développement rural tant au niveau local que territorial ;
- donner les formations spécifiques au profit de 300 groupements/associations forestiers et agroforestiers de femmes, de la sylviculture, l'arboriculture fruitière, la récolte et la conservation de champignons alimentaires, la culture de chenilles, etc ;
- former et recycler 300 cadres des ministères techniques (sur planification participative, la gestion des projets, les inventaires forestiers, la supervision des travaux, l'informatique, le concept genre et gestion de l'environnement).

5.2 Formation de la composante 1

Les formations pour la composante 1 qui sont faites s à l'endroit des bénéficiaires :

- (i) Pour les formations qui touchent à la filière bois-énergie (meules améliorés et presses à briques, producteur des charbons ruraux), le Consultant fera un état des lieux pour identifier la meilleure méthode de carbonisation qui permet d'économiser le bois en augmentant le rendement du charbon afin de consolider l'adoption et de généraliser l'innovation. Ces formations seront réalisées avec les communautés réunies autour des comités locaux de développement (CLD).
- (ii) Pour les agents des secteurs forestiers /environnement, agriculture et justice, il sera question d'identifier les acteurs impliqués dans l'exploitation forestière, à savoir : les concessionnaires, les exploitants forestiers, les agents de l'administration forestière ainsi que les opérateurs privés pour échanger sur les problèmes d'exploitation durable des ressources forestières et d'organisation de la filière bois dans chaque province. Cela permettra la mise en place des organisations socioprofessionnelles de chaque métier. Par ailleurs, une sensibilisation des auxiliaires de justice et des magistrats est nécessaire pour permettre l'aboutissement des dossiers de constatation des délits en matière de répression des infractions forestières.
- (iii) la formation des agents socio-fonciers concerne ceux de l'administration foncière locale, les chefs traditionnels, les groupements sociaux traditionnels qui existent au niveau des zones d'intervention du projet pour qu'ils adhèrent aux activités du projet. Ces formations concernent les acteurs suivants :
- (iv) Formation des acteurs locaux :
 - Renforcer les capacités des structures de gouvernances locales (CARG, CLD) sur la gestion durable des ressources forestières de leur terroir et une gestion pérenne des acquis du projet à la fin du projet ;

9

→

- Former les personnels des prestataires de service (animateurs) et du service foncier et forestier sur les différentes approches de mise en œuvre des activités du projet.
- (v) Renforcement des capacités des associations socioprofessionnelles CARG et autres acteurs :
- Renforcement de capacités des femmes par la formation en techniques d'élevage et de gestion financière. Pour ce volet d'intervention, les objectifs assignés au Consultant sont de donner des formations spécifiques au profit de 300 groupements/associations forestiers et agroforestiers de femmes du Conseil agricole rural de gestion (CARG).
 - Renforcement de capacités dans le domaine de la gestion durable des forêts : les objectifs assignés au consultant sont de :
 - organiser des séances de sensibilisation sur l'intérêt de lutter contre les feux de brousse ;
 - évaluer des capacités des organisations déjà existantes dans les bassins et les besoins en formation et de gestion des plantations ;
 - appuyer à l'émergence et la formation de producteurs forestiers au niveau des blocs et bassins de production ;
 - appuyer à l'émergence des coopératives des organisations de producteurs par filière et bassin, conformément aux dispositions de la loi OHADA ;
 - appuyer la mise en place et le renforcement de capacités d'un réseau ou fédération de coopératives de producteurs au niveau des 3 bassins;
 - appuyer la mise en place des structures de gestion des unités de transformation des produits ;
 - assurer la formation des apiculteurs, artisans, petits éleveurs ;
 - appuyer les femmes vulnérables des bassins pour la mise en place des structures de warrantage des produits agricoles alimentaires.

5.3 Formation de la Composante 2

- Pour les formations spécifiques, il sera question de donner les notions de base sur le Code de l'environnement, Code forestier, Stratégie nationale REDD+, gestion des boisements ;
- Pour les formations en lien avec l'agriculture, les formations se dérouleront au sein des CLD qui sont en cours de redynamisation dans les différents bassins. L'objectif est celui de donner les notions de base pour promouvoir l'intensification de l'agriculture sur base des pratiques comme l'agroforesterie ;
- Pour ce qui est de la formation des groupements apiculteurs, il sera question d'identifier, former, équiper, installer et suivre les apiculteurs arboriculteurs des zones concernées en ruches kenyanes en ciment et accessoires dès la première année du projet ;
- d'assurer le suivi technique des activités des apiculteurs et arboriculteurs de la zone du projet;
- d'organiser les producteurs de miel en groupement et en union de groupements ;
- de donner des appui-conseils aux producteurs de miel en gestion d'entreprise et en gestion organisationnelle ;
- d'appuyer les apiculteurs à mieux protéger la nature.

6

—

6. Livrables

Elaboration des guides/Modules/Manuels spécifiques pour les différentes formations : - Formation des artisans de meules améliorés et presse à briques, et producteurs de charbon ruraux ; - Formation des agents forestiers/environnement, de l'agriculture et de la justice ; - Formations spécifiques des OP ; - Renforcement des capacités des agents socio-fonciers ; - Formations spécifiques ; - Formation dans le domaine de l'agriculture et technique durable ; - Formation dans le domaine de PFNL - Formation dans le cadre de DRSCES ;	4 exemplaires physiques : 3 pour l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et 1 pour l'ALE
Rapport provisoire de chaque formation	Idem
Rapport définitif de chaque formation	Idem
Rapport de fin de mission	Idem

7. Méthodologie

Les formations seront organisées par le Consultant en collaboration avec l'ALE. La sélection des personnes ou groupes des bénéficiaires devra tenir compte de l'aspect genre de façon à assurer la participation des femmes et des jeunes ainsi que la participation des peuples autochtones. Les lieux de formation seront choisis de façon à faciliter la participation de tous les bénéficiaires.

Le consultant travaillera en collaboration avec les Agences Locales d'Exécution. Chacune de ces trois ALE sera chargée de la mobilisation des parties prenantes et des communautés bénéficiaires du programme dans chaque site concerné. La sélection des parties prenantes (personnes physique ou morales, des communautés regroupées en CLD, et autres) sera basée sur de critères de dynamisme (capacité administrative, organisationnelle et motivation) et de priorités liées à la déforestation et dégradation des forêts. La priorité sera accordée aux bénéficiaires localisés dans les zones d'intervention prioritaire du projet.

Dans l'exécution de sa mission, le Consultant développera une méthodologie adaptée aux bénéficiaires et aux différentes thématiques à aborder et aux réalités des milieux.

Le Consultant devra donc présenter de manière spécifique sa méthodologie pour cette mission. Aussi, des notes de cadrage seront produites et partagées avec les équipes de l'ALE, des Coordinations Provinciales et ceux de l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) avant le démarrage de chaque mission. Ces notes permettront l'harmonisation des points de vue entre le Consultant et le projet. Les échanges sur le recadrage porteront sur les éléments ci-après :

- L'harmonisation des vues relatives à la note technique ;
- La collecte des données nécessaires auprès du Client ;
- Les échanges sur la conception de la démarche méthodologique la mieux adaptée ;
- La finalisation et la validation des outils avant descente sur terrain.

Les conclusions issues de ces réunions de cadrage permettront au Consultant de poursuivre sereinement sa mission.

8. Lieu et durée de la Consultation

La mission se réalisera de façon simultanée pour une durée de 6 mois dans les trois bassins et/ou les sites d'intervention du PIREDD/MBKIS. Le Consultant proposera au début de la mission (après la signature du contrat) un plan d'actions de son personnel dans les trois sites, qui doit être préalablement validé par l'UC-PIF avant son application.

9. Profil du Consultant

Le Consultant doit répondre au profil ci-après :

- Un cabinet ou bureau d'étude ayant une expérience d'au moins 10 ans en matière de conduite des études socio-économiques et environnementale, le renforcement des capacités des communautés locales ;
- Expérience d'au moins 5 ans dans l'appui aux activités (i) de développement des plantations forestières, et de gestion durable participative des ressources naturelles, et (ii) de la structuration et l'organisation des communautés locales en RDC ;
- Avoir participé à au moins trois (03) missions dans l'appui aux activités (i) de développement des plantations forestières, et de gestion durable participative des ressources naturelles, et (ii) de la structuration et l'organisation des communautés locales en RDC ;
- Connaissance sur la problématique de la sécurisation des terres en RDC ;
- Connaissance du processus REDD+ en RDC ;
- Bonne connaissance et expérience avérée des zones d'intervention du projet ;
- Expérience d'au moins trois (03) ans en Afrique Centrale.

L'équipe du Consultant doit comporter les membres du personnel clé suivants :

(i) Un Chef de mission (Un agroforestier/forestier) :

- Avoir au moins un diplôme (Bac+5) dans le domaine d'ingénierie forestière ou d'aménagement, de l'agronomie/agroéconomie ou autres disciplines apparentées ;
- Avoir une expérience générale d'au moins 10 ans, dont au moins 5 ans dans le domaine de la gestion participative des ressources naturelles, la conservation, la REDD+ et en matière de renforcement de capacités, de sensibilisation, de promotion et technologie post récolte des PFNL ;
- Avoir réaliser durant les 5 dernière année au moins 3 missions similaires ;
- Avoir une expérience démontrée d'au moins 3 ans dans la gestion d'équipe multidisciplinaire dans un contexte de pays en développement en Afrique Centrale, particulièrement en RDC ;
- Une expérience dans les trois sites du projet constitue un atout.

9



(ii) Un agroforestier/forestier :

- Avoir au moins un diplôme (Bac+5) (en foresterie, agronomie ou tout autre domaine équivalent) ;
- Avoir une expérience générale d'au moins 10 ans, dont au moins 5 ans dans la conduite des pépinières des essences forestières, en matière de renforcement de capacités et de sensibilisation, de promotion et technologie post récolte des PFNL ;
- Avoir réaliser durant les 10 dernière année au moins 2 missions similaires ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la mise en place et suivi des plantations ;
- Une connaissance prouvée dans le processus REDD+ ;
- Bonnes capacités en matière de gestion de données et rapportage de terrain ;

(iii) Un agroéconomiste avec les qualifications suivantes :

- Avoir un diplôme (Bac+5) en économie agricole/économie rurale ou dans un domaine équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins 10 ans, dont au moins 5 ans en matière de structuration des organisations dans les milieux ruraux, de renforcement des capacités et sensibilisation des communautés en promotion et technologie post récolte des PFNL ;
- Avoir réaliser durant les 10 dernière année au moins 2 missions similaires ;
- Une connaissance prouvée dans le processus REDD+

6